



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Développement Durable



Intervention liminaire au point maladies professionnelles à la séance au CHSCT-M du 18 octobre 2017

L'UNSA apprécie la qualité des analyses et des données inscrites dans le bilan ministériel 2016 sur les maladies professionnelles. Pourtant, nous regrettons une fois de plus que moins de la moitié des agents relevant de nos ministères ne soient comptabilisés. Que savons-nous des agents qui travaillent au sein des 70 établissements publics sous tutelle de notre ministère ?

En effet ce rapport que vous nous présentez ne s'intéresse qu'à 25% environ des agents travaillant pour le compte de notre ministère. Et un certain nombre d'entre eux sont soumis à des risques spécifiques tel que par exemple les risques naturels (mer, forêt, rivières, routes et bien d'autres). Mais il en est un autre, plus difficile à démontrer, qui est le stress. Nous pensons en particulier à tous les services réorganisés, fusionnés, restructurés !

Nous nous étonnons par ailleurs du constat que 4 services n'aient pas répondu au questionnaire de la DRH. Est-ce volontaire ou involontaire ? Est-ce toujours les mêmes ?

Nous sommes également surpris de constater que sur 32 établissements interrogés 12 DUERP sont en cours d'actualisation, 6 n'ont pas précisé de dates, 5 ne l'ont pas mis à jour depuis plus de 3 ans et que par conséquent seulement 8 établissements ont un DUERP de moins de 2 ans !

Il n'est plus acceptable qu'à notre époque des agents soient mis en contact, sans protection adéquate, avec des produits toxiques reconnus (amiante, pesticides, poussières, etc). Concernant les outils de protection, la médecine du travail, quand elle existe, fait en général un bon travail de communication auprès des agents et des services. L'UNSA veillera à ce que l'effort de communication auprès des agents ne se relâche pas. L'objectif est bien entendu de ne pas voir réapparaître des maladies professionnelles.

Toujours est-il que l'UNSA a bien noté que ce rapport faisait ressortir que les maladies professionnelles concernaient principalement les troubles musculo squelettiques (TMS) avec 58% des dossiers.

C'est pourquoi l'UNSA demande que des actions de prévention, d'information et de formation sur les postures au travail soient rapidement proposées aux agents par des professionnels de l'ergonomie et de la santé en général.

Cela étant, le sujet des TMS doit être étendu à une autre dimension. En effet, l'UNSA lance une nouvelle fois l'alerte concernant tous les agents exerçant leur activité professionnelle en configuration « bureau » derrière un ordinateur.

Qui ne souffre jamais ou qui n'a pas dans son entourage des collègues de travail souffrant de problèmes récurrents de dos et de tendinites, de douleurs cervicales, du syndrome du canal carpien, de troubles oculaires ? Ces douleurs intermittentes et insidieuses tendent à s'installer à notre insu sans que nous soyons conscients du lien entre ces douleurs et les postures tenues derrière notre ordinateur. Malheureusement, lorsque la prise de conscience survient le mal est déjà fait. L'explosion des TMS est un phénomène de société qui malheureusement ne nous épargne pas et devrait être un sujet majeur du CHSCT-M !

L'UNSA demande à ce que des mesures concrètes et visibles soient rapidement mises en œuvre que ce soit en terme de communication (conférence, flash info, affiche, note ou instruction), de formation par des professionnels de la santé (sensibilisation des cadres, formation prise de poste, formation continue), d'équipement des agents en mobiliers et matériels ergonomiques de qualité (sièges, bureaux, souris, claviers,...) et pour finir des mesures incitatives à la pratique d'une activité sportive régulière et encadrée (crédit d'heures, participation financière,...).

L'UNSA demande l'ouverture d'un groupe de travail relatif à l'exposition aux TMS des personnels de nos ministères exerçant en configuration bureau.